



Pas grand chose pour le Québec et rien pour Nunavik

Archie Martin

NACOSAR à Winnipeg Manitoba nov 7,8,9 2006

La pauvre participation du Québec. Pour le Québec au niveau des premières nations, il n'y a eu qu'un exposé de 10 minutes par M. Mario Gros-Louis de AFNQL sur la Foresterie en français. J'ai demandé à Mélissa Nice Paul pourquoi une si pauvre participation du Québec. Elle m'a répondu, 'Je ne sais pas'.(pour les Métis de l'est rien non plus.) pour les Métis de l'ouest le MMF (Manitoba Métis Ferderation)

Le Nunavuk était bien représenté avec une délégation de 2 tables, mais aucune représentation des Inuits du Nunavik. J'ai demandé à Mme Taylor d'environnement Canada, pourquoi le Nunavik n'était pas présent à ce Colloque. Sa réponse fut que c'était ITK (Inuit Tapiriit Kanatami)qui était responsable de faire les invitations dans le secteur nord du Canada.

CONSEIL AUTOCHTONE NATIONAL SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL



3.1 Énoncé de la vision

Protéger et préserver le Cercle Sacré de la Vie

3.2 Énoncé de la mission

Protéger et préserver le Cercle Sacré de la Vie, en mettant les connaissances et les valeurs autochtones – qui font partie intégrante de toutes les relations de la Création – au service de la conservation des espèces en péril. Par cette mission, nous accomplissons notre devoir sacré envers le Créateur et la Terre, Génitrice de toutes les créatures. « Toutes mes Relations ».

Paul Skanks, Guide spirituel haudensaunee



MESSAGE DE BEVERLEY JACOBS, PRÉSIDENTE DU CANEP



C'est avec plaisir que nous vous présentons le premier rapport annuel du Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP). Depuis la constitution officielle du CANEP par le ministre de l'Environnement en octobre 2005, nous avons entrepris l'évaluation de nos besoins en soutien administratif, l'embauche de personnel à cet effet et la rédaction d'un Manuel des opérations et des procédures. Nous avons organisé avec succès l'Atelier national sur les espèces en péril pour les peuples autochtones. Nous sommes confiants en notre capacité à devenir un conseil consultatif pour le ministre de l'Environnement et à formuler des conseils et des recommandations à l'intention du Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP).

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du Canada reconnaît explicitement le droit des peuples autochtones de participer entièrement à toutes les étapes du processus de protection et de rétablissement des espèces en péril, un précédent dans la législation canadienne. Elle donne une voix aux personnes touchées; elle reconnaît nos structures de gouvernement et nos organisations autochtones touchées comme des participants directs à ce processus.

En tant que peuple autochtone, nous connaissons les difficultés auxquelles font face nos communautés et nous disposons du savoir pour les surmonter – plus précisément, nous savons comment protéger la faune et la flore et assurer la pérennité de certaines espèces dans nos territoires traditionnels. Nous devons relever les défis de la LEP et garder en mémoire la sagesse de nos Anciens : « prenez soin des animaux, et ils prendront soin de vous ».

Nous comptons établir une collaboration fructueuse avec tous les ministères fédéraux responsables des espèces en péril pour élaborer un processus transparent qui permettra d'aborder les problématiques au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

Veillez agréer mes salutations distinguées,

Beverley Jacobs

Présidente du CANEP

Introduction par les membres du Conseil autochtone national sur les espèces en péril



Les membres du Conseil autochtone national sur les espèces en péril, de gauche à droite

Allan Morin (Ralliement national des Métis - RNM), Beverley Jacobs (Association des femmes autochtones du Canada - AFAC), Larry Carpenter (Inuit Tapiriit Kanatami - ITK), Rick Simon (Assemblée des Premières nations - APN), Melody Nice-Paul (Congrès des Peuples Autochtones - CPA) et Bob Stevenson (membre du CANEP à titre particulier).

À titre de membres du Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP), nous avons le plaisir de souligner la création du Conseil en octobre 2005 en présentant le premier rapport annuel du CANEP. Depuis la constitution officielle du Conseil, nous avons réalisé la majorité des objectifs définis dans notre plan de travail de 2005/2006 et avons approuvé le budget et le plan de travail de 2006/2007 lors de la dernière réunion du Conseil à Akwesasne, territoire Mohawk.

Le CANEP compte poursuivre sur la lancée amorcée récemment par l'Atelier national sur les espèces en péril pour les peuples autochtones tenu à Kelowna, C.-B., lors duquel une série d'objectifs essentiels à la réalisation du mandat qui nous est confié en vertu de la LEP a été formulée. Nous sommes prêts à relever le défi et à récolter les fruits de la protection et du rétablissement des espèces considérées en péril au Canada.



INTRODUCTION

Nous, les membres du Conseil, sommes d'avis que le Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP) représente une occasion sans précédent pour les peuples autochtones du Canada de participer à part entière à la gestion, à la protection et au rétablissement des espèces considérées en péril au Canada. Nous avons, à titre de membres fondateurs du CANEP, tenté d'instaurer une direction, des procédures du Conseil, des processus de diligence, des politiques et un soutien administratif efficaces.

Quatre mois après le début du présent exercice, le CANEP a déjà accompli une série de tâches prévues au plan de travail 2005/2006. À la veille de la présentation de nos premières recommandations au ministre de l'Environnement et au CCCEP, c'est l'accomplissement de ces tâches qui témoignera du sérieux de notre travail.

Beverley Jacobs a été désignée présidente par intérim, et son mandat a été prolongé pour une période de deux ans débutant le 28 mars 2006.

Le Secrétariat a été créé et se trouve actuellement dans les locaux d'Environnement Canada.

Un coordonnateur par intérim du CANEP a été engagé.

Une ébauche de Manuel des opérations et des procédures a été rédigée et est actuellement en révision.

Une trousse d'orientation a été préparée à l'intention des nouveaux membres.

Quatre réunions du CANEP ont été organisées.

Un comité des politiques et de la planification a été fondé pour aider le CANEP à relever les questions de conservation et de rétablissement touchant les peuples autochtones du Canada.

Le premier Atelier national sur les espèces en péril pour les peuples autochtones a été organisé avec succès par le CANEP.

En tant que conseil consultatif, nous souhaitons que les peuples autochtones participent aux initiatives de mise en œuvre de la LEP. La LEP a le pouvoir de transcender les compétences fédérales et non fédérales, mais repose sur une volonté politique et un argumentaire socio-économique rationnel. Elle offre à tous les peuples et à tous les gouvernements la possibilité d'apporter des changements précurseurs et importants aux pratiques actuelles de gestion pour le bien des générations futures.

CONSTITUTION DU CANEP EN SEPTEMBRE



De g. à dr. : Pita Aatami (ITK), Melody Nice-Paul (CPA), Rick Simon (APN), l'Honorable Stéphane Dion, ministre de l'Environnement, Beverley Jacobs (présidente du CANEP), Allan Morin (RNM) et Bob Stevenson (membre du CANEP à titre particulier)

Fondation du Conseil autochtone national sur les espèces en péril le 21 septembre 2006

Le 28 juin 2005, les membres du Conseil autochtone national sur les espèces en péril ont officiellement reçu la nomination de conseil consultatif. La première réunion entre le ministre et le CANEP a eu lieu le 21 septembre 2005 au Musée canadien de la guerre, à Ottawa, Ontario. Cette réunion était un événement d'une importance particulière pour les peuples autochtones du Canada.

Beverley Jacobs, présidente du CANEP, a ouvert la rencontre après la prière du matin récitée par l'Ancien Paul Skanks et la présentation formelle des participants à la réunion. Dans son allocution d'ouverture à titre de coprésidente, Beverley Jacobs a présenté un aperçu historique et contemporain de l'engagement des peuples autochtones du Canada envers la conservation, le rétablissement et la protection de l'habitat essentiel. Elle y expliqua en détail que cet engagement est une reconnaissance de la responsabilité des peuples autochtones du Canada à l'égard de la terre et des espèces sauvages et du respect qu'ils leur témoignent et continueront de leur témoigner.

C'est précisément ce type d'engagement que vise le CANEP, à titre de conseil consultatif, pour établir des relations fondées sur le respect mutuel avec le ministre responsable, le personnel et les autres membres fédéraux, provinciaux et territoriaux du Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP). Le CANEP estime que ces relations sont des éléments essentiels qui, lorsque appuyés par des conventions internationales, les lois fédérales, provinciales et territoriales en vigueur et les droits sous-jacents des Autochtones et

issus des traités, ouvrent la voie de la protection et du rétablissement des espèces considérées en péril pour les générations à venir. Il est entendu que pour ce faire, il est nécessaire d'apporter un soutien aux capacités de formuler des conseils et des recommandations conformément au mandat du CANEP.

En réponse à l'allocution d'ouverture du CANEP, le ministre Dion a transmis un message du premier ministre et du gouvernement du Canada articulant clairement un engagement ferme à « tisser des liens de collaboration solides, respectueux et constructifs avec les peuples autochtones dans tous les aspects de nos relations ». Le ministre a appuyé ce message en ajoutant que « le gouvernement croit fermement que les peuples autochtones, en vertu de leurs droits historiques, des traités et des revendications territoriales contemporaines, disposent d'une série de droits particuliers en ce qui concerne le territoire et les espèces sauvages du Canada », et que « les peuples autochtones entretiennent un lien privilégié avec le territoire ». C'est ce lien privilégié qui est à la base des connaissances intrinsèques désignées communément comme les connaissances traditionnelles autochtones, et qui est essentiel au succès de la gestion des espèces sauvages dans notre pays.

PLAN DE TRAVAIL ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CANEP POUR 2005/2006

1. ÉLABORER ET EXÉCUTER LES OPÉRATIONS DU CANEP

Établissement du Secrétariat, dotation, biens d'équipement, fournitures, téléphone, télécopieur, etc.

Un coordonnateur par intérim du CANEP a été engagé et posté au Secrétariat pour appuyer les activités du CANEP. Le Secrétariat se trouve actuellement dans les locaux d'Environnement Canada. Un soutien additionnel au Secrétariat a été demandé pour que le CANEP puisse bénéficier de soutien et de conseils sur les questions techniques et biologiques.

Préparation du Manuel des opérations et des procédures

La préparation d'un Manuel des politiques et des procédures du CANEP a été initiée lors de la réunion du 27 mars 2006 à Akwesasne, territoire de la nation Mohawk. L'objectif est de déterminer la composition, le rôle, les fonctions et les responsabilités du CANEP et du comité des politiques et de la planification. Ce Manuel accorde au CANEP la capacité d'établir des sous-comités sur les politiques et les questions scientifiques qui viendront appuyer, au besoin, le mandat du Conseil. Le Manuel est en cours de révision par le comité des politiques et de la planification.

Trousse d'orientation

Le Secrétariat du CANEP a préparé une trousse d'orientation à l'intention des membres du CANEP dotée de documents de référence fournis par Michael d'Eca, LLB.

Quatre réunions du CANEP

Les membres du CANEP se sont réunis à quatre reprises depuis la constitution officielle du Conseil le 21 septembre 2005.

Le 22 novembre 2005, le CANEP a tenu une réunion au Odawa Native Friendship Center, à Ottawa. Parmi les faits saillants de la rencontre, on compte le choix d'un coordonnateur par intérim du CANEP, des présentations sur les programmes clés directement liés au mandat du CANEP de la part de représentants d'Environnement Canada et les travaux préliminaires sur l'Atelier national sur les espèces en péril pour les peuples autochtones proposé.

Les 23 et 24 janvier 2006, le CANEP s'est réuni à nouveau au Odawa Native Friendship Center. Les faits saillants de la rencontre ont été la prise de décisions par le Conseil sur le programme de l'Atelier national, l'amélioration du soutien administratif au Conseil, une lettre au ministre de l'Environnement décrivant les problèmes du CANEP et des présentations sur les programmes liés au mandat du CANEP de la part de représentants du gouvernement fédéral.

La réunion du CANEP du 28 février 2006 a servi à préparer l'Atelier national sur les espèces en péril pour les peuples autochtones à Kelowna, C.-B., les 1^{er} et 2 mars 2006. Le Conseil a apporté des clarifications additionnelles sur les rôles et responsabilités du soutien politique et administratif au CANEP.

Lors de la réunion du CANEP des 27 et 28 mars 2006, à Akwesasne (près de Cornwall, Ontario), le plan de travail et le budget du CANEP pour 2006/2007 a été approuvé, l'ébauche du Manuel des politiques et procédures a été passée en revue et commentée et les membres du CANEP ont réévalué la nécessité de créer un Accord autochtone pour la protection des espèces en péril.

2. RELEVER LES QUESTIONS SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL QUI TOUCHENT PARTICULIÈREMENT LES PEUPLES AUTOCHTONES

Création d'un comité des politiques et de la planification du CANEP

Le sous-comité des politiques et de la planification du CANEP a été formellement créé. Il est composé de représentants des cinq organisations nationales autochtones, du membre à titre particulier du CANEP, d'un représentant du Service canadien de la faune et du Secrétariat. Le comité se réunit à la demande du CANEP.

Il fournit au CANEP des analyses de politique, un soutien technique et des conseils. Le comité des politiques et de la planification s'est réuni à six reprises depuis la création officielle du CANEP en septembre 2005.

3. DÉFINIR ET ABORDER LA QUESTION DE LA PARTICIPATION DES PEUPLES AUTOCHTONES AUX INITIATIVES DE CONSERVATION EN APPLICATION DE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

Exécution d'une étude de la question et préparation d'un rapport

On a proposé d'exécuter une étude de la question afin de prendre connaissance de l'information disponible et d'interviewer les organisations nationales autochtones

dans le but de relever les questions directement liées à la LEP et de prioriser et de planifier les activités en conséquence.

L'étude de la question a été reportée à l'exercice 2006/2007 en raison de délais de financement de la part d'Environnement Canada. Les représentants d'Environnement Canada ont assuré le Conseil que l'étude serait menée durant l'exercice 2006/2007.

Exécution d'une enquête de base et préparation d'un rapport sur les capacités autochtones

Ce projet poursuit le double objectif de déterminer dans ses grandes lignes la capacité des peuples autochtones à participer directement à la protection des espèces en péril et d'obtenir l'information de base à ce sujet. L'enquête permettrait de relever les lacunes dans les capacités qui empêchent les peuples autochtones du Canada à s'engager pleinement dans cette voie. Le projet, d'abord prévu pour l'exercice 2005/2006, a été reporté, mais on estime qu'il sera mené au début de l'exercice 2006/2007.

L'incapacité du CANEP à mener l'étude de la question et l'enquête sur les capacités s'est traduite non seulement par la perte de fonds réservés pour les exercices 2005/2007, mais également par un retard dans la collecte de précieuse information à un moment critique de la mise en œuvre de la LEP. Au terme de l'initiative horizontale, il faudra renouveler le présent programme ou s'engager dans une nouvelle initiative qui, peu importe sa direction, requerra la prise en compte des besoins des peuples autochtones en ce qui concerne leur capacité à participer directement à la mise en œuvre de la LEP.

Développement des capacités des organisations nationales autochtones (ONA)

Le budget alloué au CANEP par Environnement Canada était de 450 000,00 \$. L'entièreté de ce montant a été consacrée au développement de la capacité des organisations nationales autochtones à prendre part aux enjeux touchant les espèces en péril.

Ces ressources ont permis d'obtenir ou d'accroître le soutien politique et technique à l'échelle nationale ou d'améliorer les processus régionaux en cours liés à la LEP.

4. DÉFENDRE L'UTILISATION APPROPRIÉE ET LA SAUVEGARDE DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES AUTOCHTONES (CTA) DANS LA PROTECTION, LA GESTION ET LE RÉTABLISSEMENT DES ESPÈCES EN PÉRIL

Début des discussions entre le sous-comité des CTA et d'autres détenteurs de connaissances traditionnelles.

Une réunion du sous-comité des CTA, organisée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), s'est tenue au Odawa Native Friendship Centre d'Ottawa les 22 et 23 novembre 2005, concurrentement avec la réunion du CANEP du 22 novembre 2005.

Le but de ces rencontres était de présenter les membres candidats du sous-comité des CTA et d'exposer au COSEPAC les processus d'opération du CANEP. Le COSEPAC a pour sa part invité les membres du CANEP à se observer les procédures du COSEPAC et à communiquer avec les candidats du sous-comité des CTA.

Le 22 novembre 2005, Marco Festa-Bianchet, président du COSEPAC, et Larry Carpenter et Henry Lickers, coprésidents du sous-comité des CTA, se sont joints à la réunion du CANEP afin de présenter leurs activités courantes et de poser des questions au Conseil.

Le CANEP a également invité le président du COSEPAC, le coprésident Henry Lickers et le coprésident sortant Larry Carpenter ainsi que les nouveaux membres du sous-comité des CTA à participer à l'Atelier national sur les espèces en péril pour les peuples autochtones à Kelowna, C.-B. Le but était de faciliter une session de dialogue ouvert sur la répartition des rôles, les liens et les mécanismes de soutien entre le Conseil et le sous-comité des CTA.

5. FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES PEUPLES AUTOCHTONES DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES LIÉS À LA LEP

Collaboration avec les personnes, les organisations et les gouvernements pertinents

Le coordonnateur du CANEP, sur invitation à des conférences et à des ateliers organisés par des agences fédérales, des organisations nationales autochtones et des organismes régionaux, a fait des présentations sur la mise en œuvre de la LEP, le rôle des peuples autochtones dans la conservation des espèces sauvages et les connaissances traditionnelles autochtones (CTA). Le but de notre participation était d'établir des réseaux de communication, de transcender les compétences et de faire connaître davantage le CANEP.

Le président du CANEP a écrit une lettre au ministre de l'Environnement pour lui demander de nommer rapidement tous les membres du sous-comité des CTA du COSEPAC, tel que recommandé par les organisations nationales autochtones.

Le Conseil a manifesté son intérêt à rencontrer le CCCEP dans une lettre adressée à celui-ci. Cette réunion est d'une importance capitale pour le CANEP et découle directement de l'alinéa 8(1)b) de la *Loi sur les espèces en péril*.

Rencontres avec des agences fédérales et des organisations nationales autochtones

L'objectif est de favoriser la bonne entente et d'établir une relation de coopération avec le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) en vue d'obtenir un appui et une participation aux projets et initiatives du CANEP (comme l'Atelier national sur les espèces en péril pour les peuples autochtones des 1^{er} et 2 mars 2006)

Des réunions semblables ont été tenues avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) en vue d'étudier la possibilité d'établir des ententes de coopération concernant les communications, la mise en œuvre de la LEP et l'amélioration des relations entre le MAINC et le CANEP.

Examen des lignes directrices, règlements et procédures

L'Accord autochtone pour la protection des espèces en péril a été passé en revue par le Conseil. Le but de l'Accord est de créer, en collaboration avec le gouvernement fédéral, un programme coopératif visant à mettre en œuvre la LEP et à susciter une participation accrue des Autochtones aux questions entourant les espèces en péril qui ne sont pas encadrées par la LEP.

Atelier national sur les espèces en péril pour les peuples autochtones

Le CANEP, avec l'appui d'Environnement Canada, de Pêches et Océans Canada, de Parcs Canada, d'Affaires indiennes et du Nord Canada et d'autres agences fédérales.

Atelier national sur les espèces en péril pour les peuples autochtones



Organisation de l'Atelier national sur les espèces en péril pour les peuples autochtones à Kelowna, C.-B., les 1^{er} et 2 mars 2006. L'Atelier national a accueilli 125 participants, soit des représentants d'agences nationales et régionales, d'organisations nationales autochtones et de gouvernements autochtones, des particuliers concernés, des détenteurs de connaissances autochtones et des observateurs.

Les cinq organisations nationales autochtones étaient représentées par 106 délégués.

- Association des femmes autochtones du Canada (AFAC).
- Assemblée des Premières nations (APN).
- Inuit Tapiriit Kanatami (ITK).
- Ralliement national des Métis (RNM).
- Congrès des Peuples Autochtones (CPA).

Durant les deux journées de la réunion, 343 commentaires ont été recueillis sur les cinq questions posées lors des sessions par petits groupes animées par les cinq organisations nationales autochtones. Toutes les sessions avaient un contenu commun portant sur la mise en œuvre de la LEP.

Un rapport final comprenant le compte rendu des ateliers, le sommaire détaillé des sessions par petits groupes et les recommandations a été distribué par le CANEP, les organisations nationales autochtones, les participants aux ateliers et d'autres parties intéressées.

L'un des résultats importants de l'atelier est la recommandation par le CANEP d'organiser un atelier sur les meilleures pratiques à l'automne 2006. Cet atelier portera sur le rétablissement et présentera des meilleures pratiques de conservation, de protection et de rétablissement de l'habitat essentiel appliquées partout au Canada et dans lesquelles interviennent des peuples autochtones.